

13.10.2009 - 09:04 Uhr

## hotelleriesuisse salue - sous réserve - la révision du droit des denrées alimentaires

Berne (ots) -

L'association des entrepreneurs de l'hôtellerie suisse soutient sur le fond l'harmonisation de la loi sur les denrées alimentaires avec le droit de l'UE. La circulation des denrées alimentaires s'en trouvera simplifiée et uniformisée, d'où une amélioration de la compétitivité de l'hôtellerie et de la restauration. hotelleriesuisse rejette par contre les charges supplémentaires inutiles qui sont prévues et plaide en faveur d'une révision adaptée aux PME de notre pays.

Dans sa réponse à la consultation, hotelleriesuisse salue pour l'essentiel l'orientation prise par la révision de la loi sur les denrées alimentaires. L'harmonisation avec le droit européen simplifie la circulation des denrées et rend superflues des adaptations légales coûteuses et laborieuses. La révision de la loi apporte donc une contribution importante à la lutte contre l'îlot de cherté suisse et renforce la compétitivité de la branche dans son ensemble. Mais l'association des entrepreneurs de l'hôtellerie suisse émet de sérieuses réserves surtout quant aux nouvelles dispositions sur "l'étiquetage particulier des denrées alimentaires" et "l'information du public sur les résultats des contrôles". Ces mesures vont trop loin et entraînent des charges supplémentaires excessives.

### Etiquetage particulier des denrées alimentaires

Le but de cette disposition est de permettre à l'hôte d'identifier les denrées alimentaires saines de celles qui ne le sont pas. hotelleriesuisse rejette cette disposition, car elle équivaut à une mise sous tutelle de l'hôte. En outre, une telle obligation d'étiquetage entraîne une charge supplémentaire injustifiée pour l'hôtelier. Cette mesure est jugée disproportionnée et incompatible avec les PME.

### Information du public sur les résultats des contrôles

hotelleriesuisse est résolument contre la publication des résultats des contrôles. La loi ne régleme pas encore avec suffisamment de précision les circonstances dans lesquelles un établissement incriminé peut être dénoncé publiquement. Par conséquent, le risque de violation de la protection des données ou d'abus est très grand. Pour répondre au besoin légitime d'information des consommateurs et fixer des incitations pertinentes aux entreprises, hotelleriesuisse propose de décerner publiquement une distinction aux établissements exemplaires.

Contact:

Nora Fehr  
Responsable de la Communication  
Tél.: +41/31/370'42'80  
E-Mail: kommunikation@hotelleriesuisse.ch